TL1430-6

Nations Unies

Communiqué de presse

Département de l'information • Section de la presse • New York

MATIN

DECOLONISATION/49
12 août 1988

LE COMITE SPECIAL DE LA DECOLONISATION EXAMINE LA QUESTION DE GIBRALTAR

Il commence à examiner la question du Timor oriental

Le Comité spécial de la décolonisation a examiné ce matin la question de Gibraltar, sur la base d'un document de travail préparé par le Secrétariat (A/AC.109/963). Il a décidé, compte tenu de l'évolution de la situation, de poursuivre l'examen de la question à sa prochaine session sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourrait donner au cours de sa 43ème session et de transmettre toute la documentation pertinente à ladite session de l'Assemblée, afin de faciliter l'examen de la question par la quatrième Commission.

Le Comité spécial a d'autre part commencé à examiner la question du Timor oriental sur la base d'un document de travail préparé par le Secrétariat (A/AC.109/961). Le représentant de l'Indonésie a fait une déclaration. Le Comité a entendu, en qualité de pétitionaires, M. Wells (Hobart East Timor Committee), Melle Quick (Parliamentarians for East Timor), M. George (Wolfson College), M. Yamada (House of Councillors of Japan), M. Head (Tapol - The Indonesian Human Rights Campaign), Melle Jaques (Amnesty International), Mme Furusawa (Free East Timor Japan Coalition), M. Robert (Association de solidarité avec Timor oriental), M. Ludwig (Association pour les peuples mencés), M. Lucas Pires (membre portugais du Parlement européen) et M. Encarnaçao (membre du Parlement portugais).

Le Comité spécial poursuivra l'examen de la question au cours de sa prochaine séance qui aura lieu cet après-midi à 15 heures.

(à suivre)

A l'intention des organes d'information — Document non officiel

Document de travail établi par le Secrétariat sur la question de Gibraltar

Le document de travail du Secrétariat sur la question de Gibraltar (A/AC.109/963) rappelle que l'Assemblée a noté, en 1987, que les ministres des affaires étrangères de l'Espagne et du Royaume-Uni se sont rencontrés en décembre 1985 et en janvier 1987 dans le cadre du processus de négociation visant à résoudre tous les différends au sujet de Gibraltar et a demandé instamment aux deux gouvernements de poursuivre ces négociations en vue d'apporter une solution définitive au problème de Gibraltar.

Présentant l'évolution récente, le document de travail fait état de diverses déclarations de responsables politiques de l'Espagne et du Royaume-Uni sur l'avenir du territoire. Il souligne l'opposition du Ministre principal de Gibraltar, M. Bossano, à la Déclaration de Bruxelles de 1984 dont sont convenus l'Espagne et le Royaume-Uni et son intention annoncée de suivre une politique de décolonisation.

Le document de travail rappelle par ailleurs l'accord intervenu en décembre 1987 entre les deux pays sur l'utilisation de l'aéroport de Gibraltar qui est situé sur un isthme faisant l'objet d'un différend de souveraineté.

Traitant de la situation économique du territoire, le document de travail rappelle que Gibraltar n'a aucune ressource naturelle. Il fait mention de l'aide financière apportée à Gibraltar par le Gouvernement britannique et qui s'élèverait pour 1987-1991 à 40 millions de livres. C'est en partie grâce à des emprunts, aux recettes générales ou encore à l'aide financière du Gouvernement britannique que Gibraltar finance ses projets d'équipement, indique le rapport.

Document de travail établi par le Secrétariat sur la question du Timor oriental

Le document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/961), rappelant l'examen de la question par les Nations Unies, fait le point de l'évolution de la situation politique. Il souligne à cet égard que d'après des informations datées d'août 1987, la présence militaire indonésienne se serait nettement accrue dans le territoire depuis juillet 1987. Environ 13 000 à 15 000 soldats indonésiens formant 20 bataillons d'infanterie seraient stationnés dans le territoire. Le Centre for Strategic and International Studies (CSIS), organisme de recherche basé à Djakarta, estimait pour sa part que les forces du Frente Revolucionaria de Timor Leste Independente (FRETILIN) comprenaient quelque 1500 hommes, contre environ 800 à 1000 soldats indonésiens répartis en quatre bataillons.

Traitant par ailleurs de la situation des droits de l'homme, le document de travail indique que si les violations des droits de l'homme ont continué en 1987, de modestes améliorations ont été enregistrées dans plusieurs domaines. Il signale, notamment, la libération de plusieurs ressortissants du Timor oriental détenus parce que soupçonnés de soutenir une petite rébellion.

(à suivre)

Les observateurs pensent que les personnes disparues sont très peu nombreuses et qu'elles sont entre les mains des services de sécurité ou des autorités militaires. Les informations sont souvent imprécises et quasiment impossibles à vérifier, car le Gouvernement répond rarement aux demandes de renseignement sur les disparitions. Un groupe international s'occupant des droits de l'homme a annoncé en mars 1987 que 10 ressortissants du Timor oriental, que l'on croyait disparus, avaient été retrouvés vivants. En revanche, d'après des informations non confirmées, plusieurs Timorais auraient disparu en 1987. Il fait par ailleurs état de fréquentes violations de domicile par les services de sécurité.

Le document de travail souligne d'autre part que des restrictions sont imposées pour l'entrée et les déplacements dans le territoire. Pour le Gouvernement, dit-il, les enquêtes effectuées par des observateurs extérieurs sur les allégations de violation des droits de l'homme sont une ingérence dans ses affaires intérieures. Plusieurs groupes internationaux s'occupant des droits de l'homme se sont vu interdire l'accès au territoire. Toutefois, en vertu d'un accord conclu en 1985 avec le Gouvernement, le Comité international de la Croix-rouge (CICR) rend régulièrement visite aux prisonniers et apporte une assistance médicale et alimentaire aux personnes revenues des îles Ataúro. Cependant, d'une façon générale, le Gouvernement indonésien a continué de n'autoriser qu'un accès sélectif au territoire.

Le document de travail souligne que, d'après des informations de source australienne, la situation au Timor oriental est restée essentiellement marquée par la discorde et les conflits sociaux, en partie à cause de l'indonésianisation systématique de l'économie, de la culture et du système politique ainsi que la sévère restriction des libertés fondamentales et des droits civils, politiques et culturels. Un député néerlandais membre du Conseil parlementaire européen, qui s'est rendu dans le territoire en janvier 1988, a indiqué n'avoir trouvé aucun fondement aux allégations de violation des droits de l'homme dans le Timor oriental, rapporte par ailleurs le document de travail. Il a estimé que la situation y était normale et a déclaré qu'il n'y avait aucun problème de sécurité.

Traitant en outre des conditions économiques et sociales, le document de travail rappelle que depuis 1977, le Gouvernement portugais a fait savoir au Secrétaire général que, vu la situation dans le territoire, il ne lui était pas possible de transmettre les informations demandées dans l'Article 73 e de la Charte. En conséquence, il souligne que les renseignements présentés proviennent de différents rapports ainsi que des communiqués de presse de la Mission permanente de l'Indonésie. Il rapporte dans ce contexte que selon le "Gouverneur" du Timor oriental, autorité nommée par le Ministre indonésien de l'intérieur, le revenu annuel par habitant au Timor oriental a augmenté en moyenne de 4,07 % au cours de la période 1983-1986, contre 3,5 % en moyenne en Indonésie. Il fait observer par ailleurs que selon le Ministre principal du territoire du nord australien, qui a passé une semaine au Timor oriental en août 1987, des améliorations très nettes sont à signaler dans les domaines de l'éducation, de l'instruction élémentaire et des communications.

(à suivre)

Le document de travail cite le "Gouverneur" qui fait valoir que conformément à la Constitution indonésienne, tous les aspects de la culture du Timor, qui est essentiellement une fusion entre des traditions et coutumes autochtones et l'héritage portugais, sont pleinement protégés, respectés et pratiqués sans restriction.

M. AMIN RIANOM (Indonésie) a déclaré que la position de son gouvernement telle qu'exposée dans les lettres contenues dans les documents A/AC.109/951, add.1 et 2, s'applique également à l'aide mémoire 26/28 date du 11 août 1983 qui fait droit à la demande de pétitionnaires sur la prétendue question du Timor oriental.

Ma délégation, a déclaré le représentant, s'oppose fermement à toute discussion sur cette prétendue question. Le processus de décolonisation du Timor oriental s'est déroulé conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 et 1541 de l'Assemblée générale. Il a été ainsi mis un terme au statut colonial du territoire qui le 17 juillet 1976 a été intégrée à la République d'Indonésie et est devenue la 27ème province du pays.

Depuis douze ans, le peuple de cette province vit dant la paix et la prospérité, a affirmé M. Rianom. L'examen de cette question par le Comité constitue une ingérence dans les affaires de l'Indonésie, Etat membre souverain des Nations Unies.

M. ANDREW WELLS (Hobart East Timor Committee) a retracé la "triste histoire" de l'occupation du Timor oriental par l'Indonésie. Il a relevé toutefois, en s'en félicitant, diverses initiatives, de la part de groupes privés ou au sein des organisations internationales, en faveur de la cause du Timor oriental. Il a également noté la sympathie grandissante à cette cause dans la population indonésienne.

Appelant d'autre part l'attention sur les coûts économiques élevés de l'occupation, le pétitionnaire a fait valoir que le retrait de l'indonésie, s'accompagnant d'une administration temporaire du Portugal avant la mise place d'un gouvernement élu au Timor oriental, est par conséquent dans l'intérêt de tous.

Mme DIANA QUICK prenant la parole au nom des Parliamentarians for East Timor a souligné que l'organisation qu'elle représente mène des consultations et des contacts et déploie d'autres activités pour promouvoir une solution juste à la question du Timor oriental. Elle a fait notamment état de consultations intenses menées au Portugal et qui ont permis à des membres de l'organisation d'échanger des vues avec des parlementaires et autres responsables portuguais ainsi qu'avec des dirigeants timorais.

(à suivre)

Les parlementaires pour le Timor oriental estiment que les consultations demandées par l'Assemblée générale à sa 37ème session ne peuvent conduire à un accord juste que si des représentants timorais y participent et qu'elles supposent l'exercice du droit à l'autodétermination sous le contrôle d'observateurs internationaux.

Mme Quick a souligné que l'atmosphère actuelle des relations internationales est favorable à la recherche d'une solution des conflits. Elle a émis l'espoir que le Secrétaire général prendra des mesures pour mettre fin au conflit du Timor oriental. Elle a prié le Comité d'agir à cet effet.

Mme Quick a déclaré que lors de leur visite, les parlementaires avaient pu constater l'engagement du Président et du gouvernement du Portugal au droit inaliénable à l'autodétermination du peuple du Timor oriental. Elle a d'autre part fait état des nombreuses violations des droits de l'homme et des "massacres" comis contre les Timorais. Elle a émis l'espoir que les douze Etats membres de la communauté européenne appuieront la position du Portugal à la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. ALEXANDER GEORGE (Wolfson College) a déploré que les grandes puissances, en particulier occidentales, se fussent désintéressées du sort du Timor oriental et qu'ils n'eussent pas réagi à l'invasion indonésienne. Il a dénoncé l'aide financière consentie par le Royaume-Uni à l'Indonésie. Il a également appelé l'attention sur la vente de matériel militaire britannique au gouvernement indonésien. En bref, a t-il dit, les Timorais sont asservis grâce à la machine de guerre fournie par le Royaume-Uni et ses alliés.

La tragédie du Timor oriental est le résultat d'un décalage entre les obligations morales d'un pays et ses intérêts matériels.

M. KOZABURO YAMADA (House of Councilors of Japan) a déploré l'occupation passée du Timor oriental par le Japon. Il a dénoncé l'occupation actuelle du Territoire par l'Indonésie et a attiré l'attention sur le contraste saisissant entre la situation du Timor oriental et le sort "heureux" des Seychelles.

Le pétitionnaire a mis l'accent sur l'assistance économique fournie par le Japon à l'Indonésie. Il souhaite que le Japon, conformément à son engagement en faveur de la paix, invite l'Indonésie, pays avec lequel il entretient des relations étroites et amicales, à relâcher sa mainmise sur le Timor oriental. Il a exprimé l'espoir que la principale partie concernée, le peuple Timorais, participe à des négociations de paix.

(à suivre)

M. JONATHAN HEAD, TAPOL - The Indonesia Human Rights Campaign, a déclaré que le Timor oriental demeure une des régions du monde les plus inaccessibles. A son avis rien ne permet de croire que les restrictions à l'accès seront levées dans un proche avenir.

M. Head a également fait part de sa préoccupation au sujet de la situation économique du Timor oriental. Il a affirmé que les vastes capitaux que les autorités indonésiennes se vantent d'avoir investis pour promouvoir le développement "se sont évaporés dans la corruption".

M. Head a affirmé que le Timor oriental est administré comme une garnison militaire. La vie quotidienne de chaque Timorais est contrôlée par la "main de fer des services d'information militaires".

Mme ISOBELLE JAQUES (Amnesty International) a rappelé que son organisation n'a pas à juger de la question de l'autodétermination du peuple du Timor oriental mais que ses préoccupations sont uniquement d'ordre humanitaires. Elle a souligné que les cas rapportés de violation des droits de l'homme dans le territoire sont moins nombreux que par le passé et en particulier qu'au cours des années 1983-1984. Il convient toutefois de rester vigilant car en fait la collecte d'informations demeure difficile en raison des difficultés d'accès au territoire, a t-elle précisé.

Tant qu'un accés libre au territoire ne sera pas accordé, il sera difficile d'accepter les assurances du Gouvernement indonésien sur le plein respect des droits de l'homme au Timor oriental, a poursuivi le pétitionnaire qui a fait état, bien que le nombre en soit moins élevé, de cas de procès irréguliers, de disparitions et de tortures.

Amnesty International reconnait que la situation au Timor oriental s'est amélioréé mais constate que des violations des droits de l'homme ont été soumises sur le territoire. Elle souhaite que l'Indonésie fournisse les informations pertinentes sur ces violations des droits de l'homme et punisse leurs auteurs afin que des abus similaires ne se reproduisent plus, a déclaré le pétitionnaire.

Mme KIYOKO FURUSAWA, Free East Timor Japan Coalition, a expliqué que cette organisation oeuvre afin d'amener le gouvernement japonais à mettre fin à l'appui qu'il apporte à la politique indonésienne au Timor oriental et à promouvoir des pourparlers de paix sur la question.

Mme Furusawa a déploré qu'aux Nations Unies, le Japon ait continué à voter contre la résolution relative au Timor oriental et ait choisi de maintenir de bonnes relations avec l'Indonésie plutôt que d'appuyer le droit à l'autodétermination du peuple timorais. Elle a fait remarquer que l'aide publique au développement accordée par le Japon au gouvernement indonésien n'a cessé de s'accroître, "même après l'invasion du Timor oriental". Dans ce contexte, elle a attiré l'attention sur le fait que le Japon achète environ 10 pour cent de son pétrole à l'Indonésie dont il dépend aussi pour différents minerais et métaux.

(à suivre)

L'Indonésie achète au Japon un important pourcentage des produits nécessaires à son industrialisation, a déclaré Mme Furusawa, qui a précisé que le Japon est le principal partenaire commercial de l'Indonésie.

M. MICHEL ROBERT (Association de solidarité avec Timor oriental) a déclaré que les affirmations des autorités indonésiennes qui prétendent que la situation au Timor oriental est normale sont sans fondement et qu'elles procèdent d'une volonté délibérée de tromper la communauté internationale. Ce ne sont pas certaines petites phrases, sorties de leur contexte, des rares visiteurs de Timor Oriental, qui masqueront la tragédie que vit le peuple timorais et toutes les visites sont préparées par les autorités indonésiennes, a-t-il dit. Comment prétendre que tout est normal, et dans le même temps bloquer l'information et accentuer les opérations militaires.

Le pétitionnaire a fait valoir que l'occupation militaire, la présence indonésienne revêt un caractère colonial croissant : économique, social, culturel et politique, aux dépens du peuple timorais qui est systématiquement exclu, marginalisé et privé de pouvoirs. Les violations criantes des droits de l'homme continuent.

Nous avons au Timor oriental une situation coloniale qui doit cesser, a déclaré le pétitionnaire, qui s'est félicité des prises de position des autorités portugaises et plus particulièrement de celles du Président Mario Soares lorsqu'il parle du "droit inaliénable du peuple martyre de Timor Oriental pour son indépendance". Il a fait mention à cet égard de la récente résolution du Parlement européen ainsi que de la proposition de résolution à l'Assemblée Paritaire ACP/CEE en septembre-octobre 1987.

Se disant inquiet que le peuple de Timor Oriental ne tombe dans les oubliettes de l'histoire et soulignant l'intransigeance de l'Indonésie, le pétitionnaire a estimé qu'un avis consultatif de la Cour internationale de justice permettrait peut-être, de débloquer la situation.

M. KLEMENS LUDWIG (Association pour les peuples menacés) a parlé du rôle de la presse dans le conflit du Timor oriental. L'Indonésie, a-t-il fait remarquer, a adopté une politique habile qui consiste à accorder des permis aux journalistes particulièrement favorables à sa politique. Les autres n'ont pas accès au Timor oriental.

La plupart des journalistes qui obtiennent un permis pour visiter le Timor oriental jouent le jeu des autorités militaires de Djakarta, a constaté M. Ludwig. Il a dans ce contexte fait état de Barbara Crossette, journaliste au New York Times qui a visité le Timor oriental en juin 1985 et qui n'a jamais expliqué dans l'article publié en première page le 10 juillet 1985 que "les autorités indonésiennes l'avaient empêchée d'enquêter."

(à suivre)

M. Ludwig a accusé la journaliste d'avoir écrit qu'elle avait été témoin des progrès réalisés au Timor oriental grâce à l'Indonésie, c'est-à-dire "ce que les Indonésiens voulaient lire". Il a critiqué "le cynisme et l'opportunisme" de la journaliste et fait état d'autres cas de journalistes animés du même esprit.

M. FRANCISCO LUCAS PIRES (Membre du Parlement européen) a souligné l'intransigeance de l'Indonésie qui soutient en particulier que le Portugal est responsable de la situation. Là n'est pas la question : le Portugal ne revendique pas des droits, il revendique les droits de Timor et de son peuple. Ces droits sont inaliénables et ne peuvent pas faire l'objet de marchandages. L'argument invoqué par l'Indonésie selon lequel la fin de la colonisation a laissé un vide, est fallacieux et ne peut, en tout cas, justifier une nouvelle situation coloniale.

L'Indonésie, a fait valoir le pétitionnaire, n'a donc de son côté, ni la raison ni le droit. Le rétablissement de la paix dans le territoire suppose la fin du régime d'occupation militaire, l'établissement des libertés fondamentales, la liberté de circulation et d'information dans les rapports avec l'extérieur, et des structures de base de consultation et d'autodétermination de la population. Il a proposé dans l'immédiat l'adoption d'une charte des droits et garanties minimes des habitants de Timor, établie par les parties interessés et soumise à un contrôle international. Cette charte pourrait constituer une sorte de préalable à toute évolution politique futur du territoire et de la population de Timor, en accord avec les principes des Nations Unies. Soulignant que si dans le cas de Timor, une responsabilité historique et culturelle a fait du Portugal l'avocat naturel - plutôt que le négociateur dans le sens politique - du droit du peuple timorais, les valeurs juridiques en cause, sont pourtant universelles. Elles sont inscrites dans la charte des Nations Unies, a ajouté le pétitionnaire qui a par conséquent souhaité que l'Organisation poursuive ses efforts pour que ces valeurs soient finalement respectées et honorées dans le cas de Timor.

M. CARLOS ENCARNACAO (Membre du Parlement portugais) a fait remarquer qu'en dépit de l'occupation militaire et les tentatives pour exterminer les Timorais, l'Indonésie n'est pas parvenue à ses objectifs au Timor oriental. Il a accusé le gouvernement indonésien de recourir à de nouvelles méthodes pour détruire l'identité du peuple timorais et l'intégrer par la force. Dans le cadre de cette nouvelle campagne, les îles sont devenues des prisons, les villages des camps de concentration. Des communautés tout entières ont été déplacées par la force. Les droits de l'homme les plus fondamentaux sont sans cesse bafoués.

(à suivre)

Le Portugal a répété à maintes reprises qu'il n'avait pas de revendication sur Timor, a déclaré M. Encarnaçao. La constitution de la République portugaise contient une disposition affirmant le droit à l'autodétermination du peuple du Timor oriental.

Seule une consultation conforme aux principes établis par les Nations Unies et sous le contrôle de l'Organisation permettra au peuple du Timor oriental d'exprimer librement sa volonté et d'exercer son droit à l'autodétermination, a conclu M. Encarnaçao.

* *** *